

* COMPTE RENDU DE SEANCE *

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le jeudi six novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 30 octobre 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Patrick PUTTEVILS, Pascal MERLE, Marguerite JEGER, Gilles GASCON.

ABSENTS : *néant.*

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Pascal MARION-BOURGEOIS (pouvoir à Pierre FAVRE), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-Jo BASSON).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008.

.../...

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier de Madame Liliane Roche faisant part de sa démission et, pour la remplacer, déclare officiellement installé en tant que nouveau conseiller municipal **Monsieur Gilles Gascon**.

Délibération n° 08.147 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 1er octobre 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} octobre 2008 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2008, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 08.148 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel d'agent de développement Habitat

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel d'agent de développement Habitat sur la base non plus de l'indice brut 500 mais de l'indice brut 542 des traitements de la fonction publique territoriale, compte tenu de l'accroissement des responsabilités assurées ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 08.149 : AFFAIRES FINANCIERES : Constitution de la commission communale des impôts directs - Adoption de la liste de présentation

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE la liste de présentation de 32 personnes parmi lesquelles le Directeur des Services Fiscaux désignera les huit commissaires titulaires et leurs huit suppléants aux fins de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

Délibération n° 08.150 : URBANISME : ZAC Berliet - Convention de participation entre la Ville et la Sté NEXIMMO 42

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la ZAC Berliet, APPROUVE la signature de la convention entre l'aménageur, NEXIMMO 42, et la Ville, convention qui définit les modalités et conditions de versement de la participation de 3 M€ et des cessions foncières au bénéfice de la collectivité ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant ; DIT que les recettes relatives aux participations seront imputées au budget de la Ville à l'article 1328, selon l'échéancier prévisionnel présenté, et que les dépenses relatives aux frais de notaire pour les actes authentiques seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 08.151 : URBANISME : Institution d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le périmètre d'exercice du droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et sur les baux commerciaux ; AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à la publication dans les journaux seront imputées à l'article 6231.

Délibération n° 08.152 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté JBR Romero - Demande d'autorisation en vue d'exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires hors d'eau à Saint-Bonnet de Mure - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, au regard du dossier technique et de l'avis de la commune d'accueil, EMET un avis favorable sur la demande présentée par la Sté JBR Romero en vue d'être autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires hors d'eau au lieu-dit La Picardière à Saint-Bonnet de Mure.

Délibération n° 08.153 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Plantations de haies arbustives - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux maximum pour le financement de la plantation d'une haie rue Clément Ader (zone industrielle de Manissieux) ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 08.154 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2008 des maisons et balcons fleuris

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 1.115,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2008 des maisons et balcons fleuris ; DECIDE que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours ; DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714.

Délibération n° 08.155 : INTERCOMMUNALITE : Approbation des modalités d'établissement de la taxe communale d'électricité et de perception par le SIGERLY en lieu et place de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE que la taxe communale sur l'électricité (taux, fixé à 8 %, uniforme sur le territoire de chaque commune adhérente au SIGERLY ayant confié la gestion de cette taxe au SIGERLY) est perçue par le SIGERLY en lieu et place de la Commune, que le SIGERLY conserve 1 % du montant de la taxe communale sur l'électricité perçue en lieu et place de la Commune et lui reverse le complément dans les plus brefs délais, que la perception de la taxe communale sur l'électricité par le SIGERLY intervient à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle la décision concordante du Syndicat et de la Commune d'autoriser le premier à percevoir la taxe communale sur l'électricité en lieu et place de la seconde est adoptée ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 08.156 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Conventions de répartition de certificats d'économies d'énergie avec EDF

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de répartition de certificats d'économies d'énergie entre la Ville, EDF et la société Dalkia.

Délibération n° 08.157 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction de la salle d'activités sportives Boris Vian - Avenants aux marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la passation de trois avenants concernant les lots 1, 2 et 7 relatifs aux marchés de travaux pour la construction de la salle d'activités sportives Boris Vian, l'ensemble des avenants conclus portant le coût global des travaux à 1.561.082,85 € TTC, soit + 0,5 % par rapport au montant initial ; AUTORISE

Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313 du budget.

Délibération n° 08.158 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Années 2007 à 2012 - Avenant n° 4 au marché n° 06/74

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant n° 4 au marché n° 06/74 relatif au contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux sur les années 2007 à 2012, avenant de - 3.832,40 €HT/an ramenant, par rapport au montant initial, le montant total estimé du marché à 5.293.824,81 €HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents y afférents.

Délibération n° 08.159 : JEUNESSE ET ENFANCE : Création du Conseil Municipal des Jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la création du Conseil Municipal des Jeunes ainsi que la charte du CMJ telle que présentée.

Délibération n° 08.160 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de co-réalisation avec l'ASPTT Lyon Section athlétisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention de co-réalisation entre la Ville et l'ASPTT Lyon Section athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive "Le cross des Myriades" le 30 novembre 2008, convention prévoyant l'octroi d'une subvention de 8.000 € ; DIT que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 08.161 : AFFAIRES CULTURELLES : Organisation du "battle" de Saint-Priest le 16/11/2008 - Attribution d'un prix à l'équipe gagnante

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le règlement de la compétition du "battle" de Saint-Priest qui aura lieu au C.C.T.A. le 16 novembre 2008 ; DECIDE l'attribution d'un prix de 1.500 € à l'équipe qui sera déclarée gagnante par le jury ; PRECISE que ce prix sera remis par chèque libellé à l'ordre du capitaine de ladite équipe ; DIT que la dépense relative à cette prestation artistique, soit 1.500 € sera inscrite à l'article 6714 du budget principal.

Délibération n° 08.162 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 5/12/2008 et du CCTA le 6/12/2008 pour l'Association Française Contre les Myopathies - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'Association Française Contre les Myopathies, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 5 décembre 2008 et du Centre culturel Théo Argence le 6 décembre 2008.

Délibération n° 08.163 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Dossier relatif au projet de contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise - Approbation de la tenue d'un conseil municipal extraordinaire élargi à Mions

A l'unanimité, le Conseil Municipal PREND ACTE de la délocalisation du Conseil municipal de Saint-Priest, le jeudi 13 novembre 2008 à l'Espace Convergence à Mions, pour la tenue d'un conseil municipal extraordinaire élargi consacré au dossier relatif au projet de contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

La séance est levée à vingt heures trente.

Le Maire,